

B/ LES PROJETS DE VALORISATION

b / les projets de valorisation

1. DES ENJEUX AUX PROJETS LOCALISES

Parmi les différents enjeux stratégiques énoncés précédemment, certains porteurs d'opérationnalité ont d'ores et déjà été identifiés pour faire l'objet d'une approche plus approfondie. Ils sont traités dans cette partie consacrée aux projets de valorisation.

Il s'agit respectivement de :

La valorisation des axes de découverte du territoire comprenant :

- Une réflexion spécifique sur les entrées villageoises, les carrefours stratégiques et les sites à enjeux (ponts, ouvrages de franchissement...),
- Une proposition sur les possibilités d'une boucle de découverte intégrant des propositions de traitement dans le centre bourg.

L'affirmation de la centralité villageoise avec :

- La valorisation du tour de village : rue Pasteur, rue Aristide Briand & Grand rue,
- Le projet d'aménagement de la nouvelle salle polyvalente,
- Une réflexion spécifique pour la liaison mairie / nouvelle salle polyvalente,
- La mise en scène de la Fontaine Taviaux,
- Le traitement et la sécurisation des abords de l'école situé ruelle Mailly,

Le traitement des abords du terrain de football et l'aménagement de l'entrée du cimetière et son extension, Le fleurissement du village.

Ces projets ponctuels constituent au regard de nombreux enjeux une première étape dans la démarche de reconquête de l'identité villageoise. Ils accompagnent une volonté d'intervention maîtrisée et opérationnelle de la municipalité sur l'ensemble du territoire.

B / LES PROJETS DE VALORISATION



A vant

AMENAGEMENT DE L'ENTREE COMMUNALE OUEST
R D307



Après

2. LA VALORISATION DES AXES DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE

2.1. Le traitement des entrées villageoises

Le marquage des effets de porte participe pleinement à conforter l'identité communale. Les routes départementales 307 et 155 qui traversent le centre bourg au Sud et servent de limite à l'urbanisation sont deux voies pénétrantes majeures du territoire que l'on vienne de l'Ouest ou de l'Est. Parallèlement à la RD307, la route de Limont Fontaine pénètre également dans le centre bourg depuis l'Ouest.

L'autre entrée villageoises depuis le Chemin du Parc situé au Nord Est du bourg (entrée cartographiée p.51) n'offrent malheureusement pas l'emprise foncière nécessaire à des projets d'aménagement. Nous nous focaliserons donc sur les sites dont l'emprise permet de projeter un traitement relatif au marquage de l'effet de porte.

2.1.1. L'entrée depuis la RD307

C'est l'entrée communale Ouest de Beaufort. Elle est empruntée par les automobilistes arrivant de Maubeuge ou d'Avesnes et de tous les autres usagers de la RN21 Il **s'agit d'une des deux entrées principales de Beaufort**. Aujourd'hui, l'effet de porte est marqué par un fossé et une haie au Nord et un talus au Sud. **La voirie est étroite. L'espace est marqué par l'omniprésence des réseaux. Les aménagements proposés allient un traitement de type qualitatif et sécuritaire.**

Le projet prévoit (cf. illustration page ci-contre) :

- **L'effacement des réseaux aériens,**
- **La réfection de l'éclairage public** et la pose de candélabres le long de la voie,
- **Le marquage de l'entrée par la réalisation d'un pavage type pavés grés sur voirie en vis-à-vis du panneau d'entrée de village,**
- **La plantation d'un arbre de haut jet** de grande taille marquant l'effet de porte d'entrée villageoise,
- Le fleurissement de l'accotement par la réalisation de massifs composés de plantes vivaces.

B / LES PROJETS DE VALORISATION

AMENAGEMENT DE L'ENTREE COMMUNALE NORD
R D155



A vant



Après

2.1.2. L'entrée Nord depuis la RD155

Après avoir quitté la RN2 au Nord du territoire communal, l'automobiliste emprunte la rue d'Hautmont : c'est la deuxième entrée principale du centre bourg de Beaufort.

La voirie est étroite. L'espace est marqué par l'omniprésence des réseaux. Une bonne transition entre l'espace agricole et l'espace bâti crée une bonne perception de l'entrée villageoise. Cette lecture est renforcée par la présence de talus, de fossés et d'une végétation haute.

Comme pour l'entrée de la RD307, dans un souci d'homogénéité et de cohérence des aménagements, **les aménagements proposés allient un traitement de type qualitatif et sécuritaire et prévoient** : (cf. illustration page ci-contre) :

- **L'effacement des réseaux aériens,**
- **La réfection de l'éclairage public** et la pose de candélabres le long de la voie,
- **Le marquage de l'entrée par la réalisation d'un pavage type pavés grés sur voirie en vis-à-vis du panneau d'entrée de village,**
- **La plantation d'un arbre de haut jet** de grande taille marquant l'effet de porte d'entrée villageoise,
- Le fleurissement de l'accotement par la réalisation de massifs composés de plantes vivaces.

B / LES PROJETS DE VALORISATION

AMENAGEMENT DE L'ENTREE COMMUNALE OUEST
ROUTE DE LIMONT FONTAINE



A vant



Après

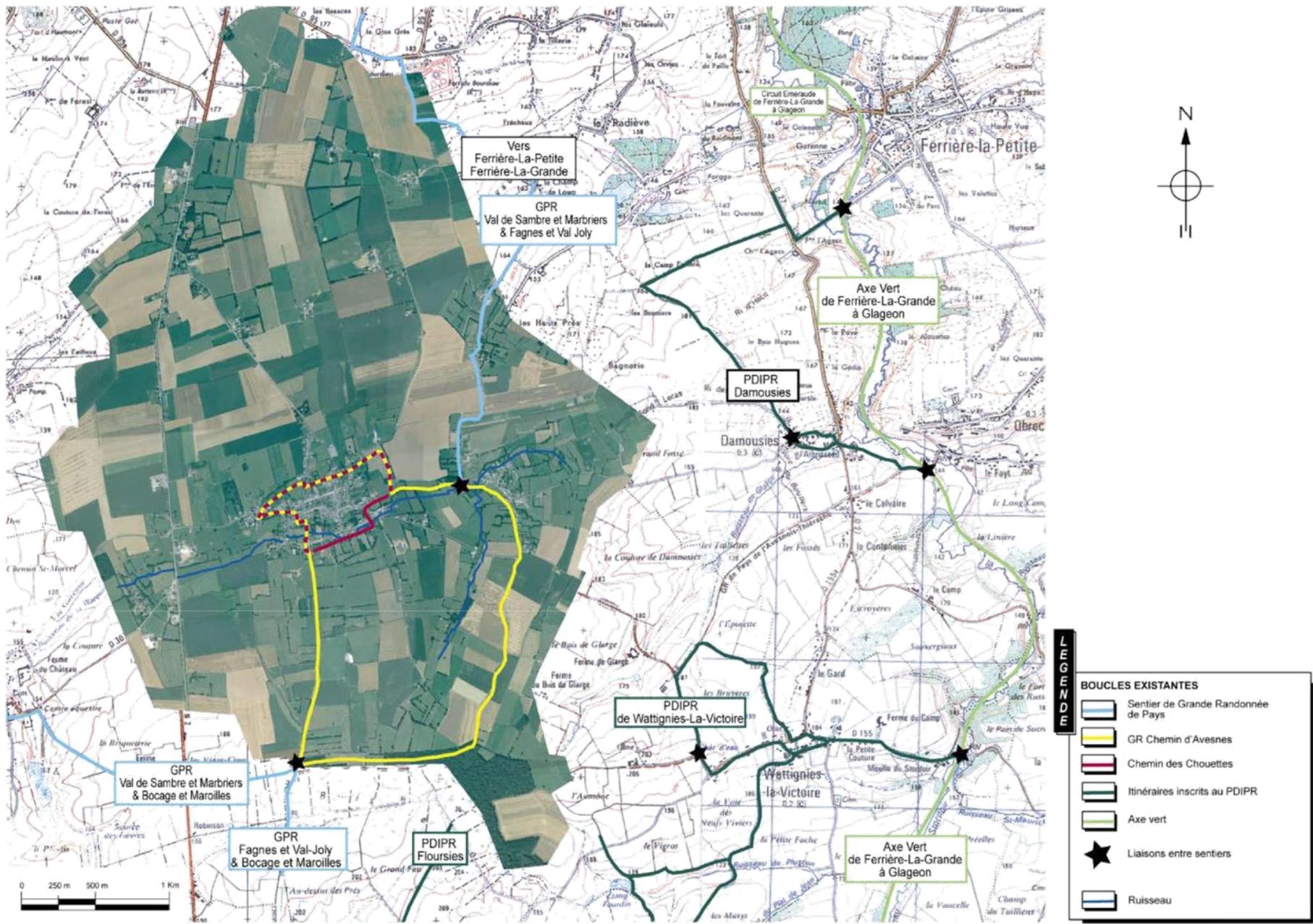
2.1.3. L'entrée Ouest secondaire depuis la route de Limont Fontaine

Cette entrée, située à l'Ouest du centre bourg, **est également empruntée par les usagers de la RN2.**

Le projet prévoit (cf. illustration page ci-contre) :

- **L'effacement des réseaux aériens,**
- **La réfection de l'éclairage public** et la pose de candélabres le long de la voie,
- **Le marquage de l'entrée par la réalisation d'un pavage type pavés grés sur voirie en vis-à-vis du panneau d'entrée de village,**
- **La plantation d'un arbre de haut jet** de grande taille marquant l'effet de porte d'entrée villageoise,
- Le fleurissement de l'accotement par la réalisation de massifs composés de plantes vivaces.

POSSIBILITES DE CHEMINER SUR BEAUFORT ET SES ENVIRONS



LEGENDE

- Sentier de Grande Randonnée de Pays
- GR Chemin d'Avesnes
- Chemin des Chouettes
- Itinéraires inscrits au PDIPR
- Axe vert
- Liaisons entre sentiers
- Ruisseau

2.2. Le développement des possibilités de cheminements

Les possibilités de promenade sur le territoire de Beaufort sont multiples et la campagne agréable et pittoresque.

2.2.1. Etat des lieux

La commune est traversée par 2 sentiers de Grande Randonnée de Pays (GRP) :

- le GRP "Val de Sambre et Marbriers"
- le GRP "Fagnes et Val Joly"

En outre, le GRP "Entre Bocage et Maroilles" passe en limite communale. **Ainsi, 3 des 4 GRP de l'Avesnois concernent directement Beaufort.** De plus, il **existe 2 autres circuits de randonnées** sur le territoire communal :

- le **circuit du chemin d'Avesnes** se dirige vers le sud de la commune et traverse de belles prairies bocagères.
- le **circuit de chouettes**, mis au point par les PNR avec les écoles de Beaufort, permet de partir à la trace des chouettes dans le centre bourg.

Généralement, l'état **des chemins existants est bon**. Il s'agit dans la plupart des cas de chemins enherbés, relativement larges (2 à 3 m) repérés dans le paysage parce qu'ils sont plantés de saules ou de haies. **Ils présentent des caractéristiques rurales et agricoles très marquées, ce sont des cheminements agréables et de qualité.**

La cartographie de la page ci-contre dresse un état des lieux des possibilités de cheminements sur Beaufort et les communes environnantes. Cette carte permet de constater plusieurs points :

- les ruelles du Chauffour, de l'argilière ou de la Chasse sont de surprenantes possibilités de promenades dans le centre bourg ainsi que de belles fenêtres sur la campagne environnante,
- **les boucles de promenades sont orientées vers le sud de la commune**, le nord communal est dépourvu de cheminements. Les paysages, plus ouverts, et les grandes parcelles remembrées permettent plus difficilement balades.



Panneau à l'entrée de la ruelle du Chauffour

Si les chemins sont pour la plupart bien entretenus **il n'existe pas de mobilier** (corbeilles, bancs...) le long des promenades. De temps en temps, des bidons découpés servent de poubelles le long du cheminement. (Exemple chemin d'Avesnes).

Enfin, parfois, **le début des chemins n'est pas bien lisible depuis la voie**. Par exemple, l'itinéraire du "Chemin d'Avesnes" est signalé par des panneaux en bois. Cependant, les couleurs sont passées et l'information peu lisible.

B / LES PROJETS DE VALORISATION

Ainsi, le développement des possibilités de cheminements sur le territoire communal peut se faire selon 2 axes principaux :

la mise en valeur des promenades existantes, par notamment un traitement qualitatif des itinéraires, la pose d'une signalétique, de panneaux d'information...

la création de nouvelles boucles de cheminements, notamment au nord de la commune, et de liaisons en connexion directe avec les itinéraires existants sur le territoire beaufortois ainsi que sur celui de communes voisines.



En haut, le chemin sert de débarras tandis qu'à droite le chemin d'Eclaibes à Wattignies est difficilement praticable du fait des ronces. A gauche, des propriétaires n'incitent pas le promeneur à continuer la balade.

2.2.2. Mise en valeur des cheminements existants

Celle-ci peut se faire:

- **par le traitement spécifique des sentiers et de leurs abords** : nettoyage, débroussaillage, plantations, mise en valeur du petit patrimoine et des ponts.
- **par un travail de sensibilisation auprès des habitants**, ceux-ci s'approprient le chemin comme une partie de leur propriété, dans certains cas le chemin est encombré dans d'autres encore, le chemin est complètement infranchissable.

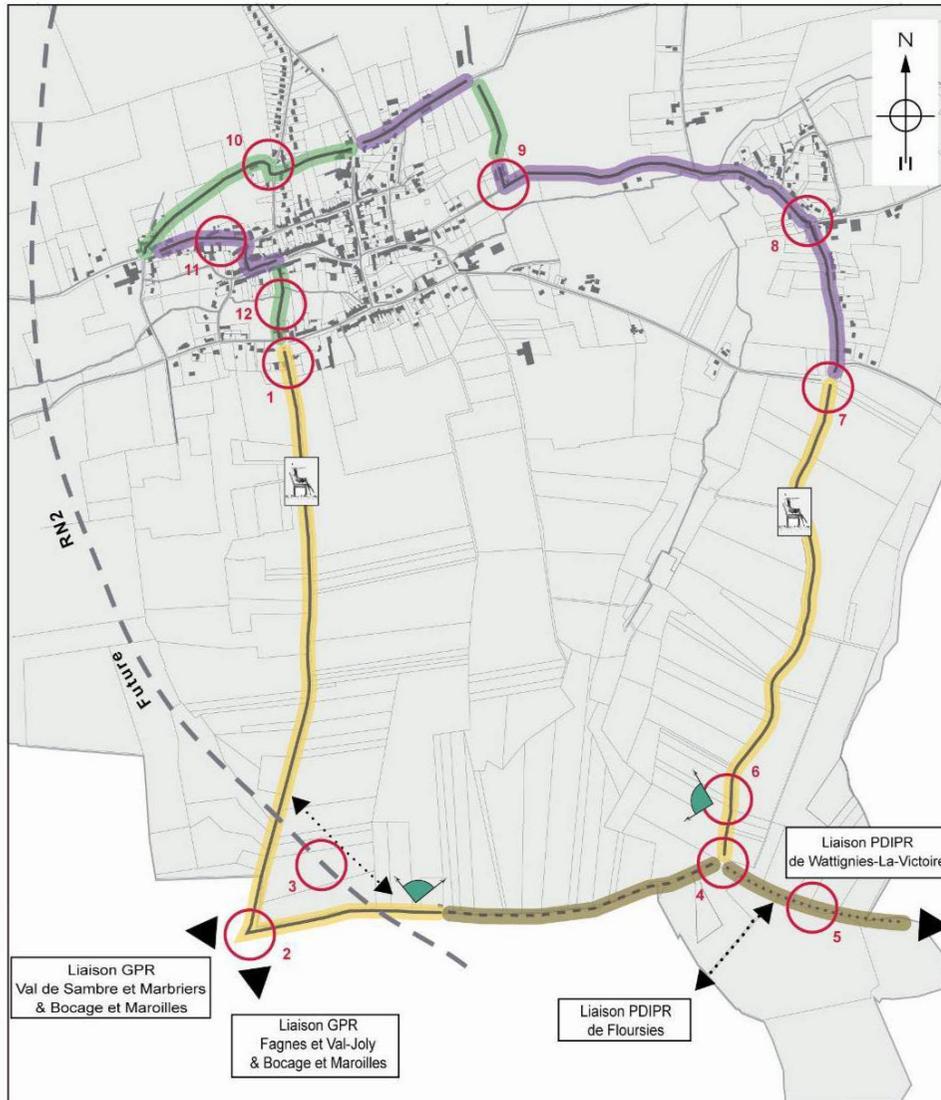
La valorisation du Chemin d'Avesnes

Le Chemin d'Avesnes est un circuit de 7 km 500 sur le territoire Beaufortois. Le chemin est en bon état et la balade paisible et agréable. Suite à la réunion du 8 avril 2005, nous avons focalisé notre travail sur la mise en valeur de cette boucle de promenade. Il part du centre bourg et fait découvrir au promeneur le sud de la commune.

Ce circuit traverse plusieurs ambiances paysagères :

- l'ambiance bocagère et forestière en lisière de la haie d'Avesnes (sur plus de 4km)
- le hameau de Ropsies (sur près d'1,5 km)
- le secteur centre bourg (sur plus de 2km) où alternent promenades dans les espaces publics centraux de Beaufort et balades le long de ruelles enherbées encore préservées de toute urbanisation.

Si le chemin d'Avesnes présente des caractéristiques générales très satisfaisantes, certains aménagements sont néanmoins à préconiser. La carte de la page suivante dresse un état des lieux de ce chemin.



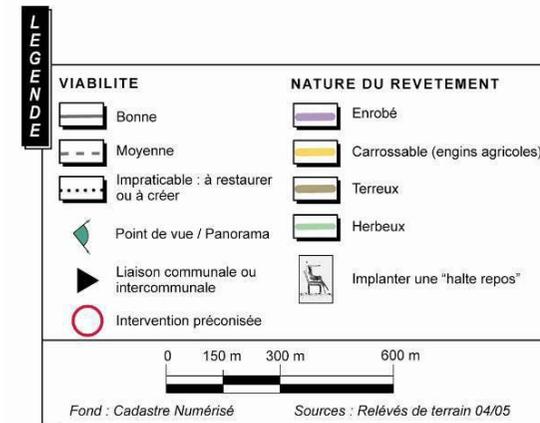
Etat des lieux et sites d'intervention sur le Chemin d'Avesnes

Comme l'indique la carte ci-contre, la quasi-totalité du chemin est de bonne qualité.

Seul un court tronçon, en limite communale sud a une viabilité moyenne. Le chemin terreux est difficilement praticable en cas de temps humide. Une autre partie est impraticable. S'il ne fait pas directement partie de la balade, ce tronçon permettrait de relier les itinéraires inscrits au PDIPR de Wattignies-La-Victoire. Ce chemin est pourtant repéré sur le cadastre, mais, sur le terrain, il est envahi par les ronces.

Le revêtement est de différentes natures.

La majeure partie du chemin est carrossable car empruntée par les engins agricoles pour accéder aux parcelles cultivées au sud de la commune. Certains endroits sont plus délicats (trous, chaussée déformée...) Lors de la traversée de Ropsies et du centre bourg, l'itinéraire longe des routes, ces parties sont donc enrobé. Certaines ruelles du centre bourg sont encore enherbées et très verdoyantes (ruelle de la Chasse, ruelle de l'Argilière, ruelle Joyeuse) le chemin d'Avesnes les fait découvrir au promeneur. 2 courts tronçons encore en terre.



B / LES PROJETS DE VALORISATION

Les traitements préconisés par le bureau d'études vont être abordés un à un dans le sens de la balade indiqué sur la carte de la page précédente.



Départ du cheminement
Etat actuel



Départ du cheminement
Aménagements projetés

1. Mettre en valeur le départ du chemin d'Avesnes

Actuellement, le départ du chemin est indiqué par un panneau en bois usé et peu lisible. Un meilleur affichage à cet endroit stratégique permettrait certainement d'informer plus facilement les habitants, les promeneurs et les usagers potentiels de l'existence de ce chemin.

Le projet prévoit :

- **l'enfouissement des réseaux,**
- **le balisage du chemin** par la pose de bornes. Ces bornes, installées tout le long de la balade, à intervalle régulier, serviront de fil conducteur et de repères au promeneur,
- **la pose d'un panneau d'information,**
- **le nettoyage et la mise en valeur des abords du chemin** (réengazonnement, marquage et délimitation des espaces)
- **la réfection de la voirie.**

2. Marque l'entrée communale

Le deuxième site d'intervention est situé en limite communale. Il s'agit d'un endroit stratégique puisque :

- **il permet d'accéder à la commune de Beaufort,**
- **il marque l'articulation entre la Chemin d'Avesnes et 3 chemins de grande randonnée de pays;** le GRP "Val de Sambre et Marbriers, le GRP "Fagnes et Val Joly" et le GRP "Entre Bocage et Maroilles".

A cet endroit se croisent donc de nombreux promeneurs empruntant un des quatre itinéraires précédemment cités. Ce site est un endroit charnière et il est important de le mettre en valeur.

Marquer l'entrée communale par de la signalétique, informer le randonneur des liaisons possibles et de l'ensemble des cheminements qui s'offrent à lui, ainsi que d'implanter du mobilier (bancs & poubelles) **sont de menus aménagements qui rendrait l'arrivée à Beaufort beaucoup plus lisible et agréable.**

3. Penser à une nouvelle possibilité de liaison

Avec le tracé de la future RN2 le chemin d'Avesnes va être rompu en deux points en quelques 500 m de promenade. Ces intersections peuvent être préjudiciables à la promenade. Ainsi, **si un chemin était aménagé en parallèle à la voie et au nord de celle-ci, cette nouvelle liaison éviterait au promeneur les désagréments du franchissement de la route nationale.** En effet, réalisé à une distance raisonnable de la route et planté d'une végétation appropriée, ce nouveau tronçon permettrait d'éviter les principales nuisances causées par le trafic automobile.

Néanmoins, les points de rupture entre la future RN2 et le chemin de randonnée ne peuvent être évités.

Les randonneurs du GRP Val de Sambre et Marbriers couperont la RN2 au premier point de rupture, en se dirigeant vers le Nord de la commune,

Les randonneurs du GRP Fagnes et Val Joly couperont le nouveau tracé en allant vers l'est, au deuxième point de rupture.

Dans ce contexte, la nouvelle liaison ne viendra pas remplacer le traitement des intersections entre la route nationale et les chemins de randonnée mais sera un élément de confort pour les personnes désirant suivre le parcours du chemin d'Avesnes. Les points de rupture devront faire l'objet d'aménagements spécifiques visant à la continuité des cheminements et à la sécurité des promeneurs.

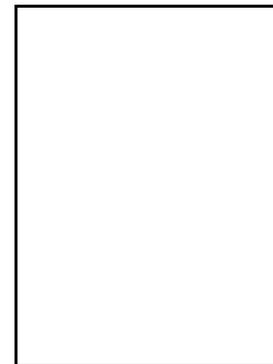
4. Faciliter les connexions

En arrivant à la lisière de la haie d'Avesnes, le paysage s'ouvre et le promeneur arrive à un embranchement. **À l'heure actuelle, cet espace est mal défini et est encombré de terre et de déchets verts.**



Lisière de la haie d'Avesnes : état actuel

Liaison vers Wattignies-La-Victoire :
aménagements projetés



Le projet prévoit :

Le nettoyage et le déblayage du site permettrait d'apprécier pleinement la richesse naturelle du site (forêt, clairières, prairies bocagères...).

Un balisage et la pose d'un panneau directionnel pourrait indiquer au randonneur la connexion possible avec le PDIPR de Wattignies-La-Victoire.

5. Relier les PDIPR de Wattignies-la-Victoire & de Floursies

A ce niveau de la balade, **le cadastre indique l'existence de 2 chemins** : un se dirigeant vers l'est et Wattignies-La-Victoire, une autre s'orientant vers le sud et Floursies. **Pourtant**, sur le terrain, **ces liaisons sont impraticables** car envahies par les ronces.

Or, l'utilisation de ces chemins ruraux inclurait le parcours du chemin d'Avesnes dans un réseau de promenades intercommunal. Ainsi, cette boucle serait reliée aux PDIPR de Floursies et de Wattignies-La-Victoire et ces 2 chemins représentent des enjeux importants.

- **Le nettoyage et le débroussaillage des sentiers,**
- **Le balisage et la pose de panneaux directionnels** pour informer le promeneur des liaisons possibles ainsi que **l'installation d'un banc.**



Liaison vers Wattignies-La-Victoire : état actuel



B / LES PROJETS DE VALORISATION



Croquis d'aménagement de l'aire de pique-nique

6. Aménager une halte

En continuant le chemin vers le nord, à quelques dizaines de mètres de l'embranchement précédent, le paysage s'ouvre vers l'ouest et permet d'observer une mixité de milieux : prairies en friches et prairies bocagères, cultures sarclées, alignement de saules, lisière de la haie d'Avesnes...

Cette zone d'une dizaine de mètres est une zone charnière qui justifie une halte.

Elle offrirait la possibilité au promeneur de faire une pause avec l'implantation d'une table de pique-nique,

qui serait renforcée par **l'implantation d'un point de vue** justifié par la vue dégagée et la diversité des milieux (qui pourraient faire l'objet de panneaux pédagogiques)

7. Faciliter la liaison

Plus loin, en arrivant sur la RD155, **la transition entre le chemin rural et la route départementale n'est pas bien assurée** et la liaison difficile :

- depuis le chemin, l'arrivée sur la RD est brutale et le promeneur a le sentiment que la boucle s'arrête à ce niveau,
- depuis la route on ne ressent pas la continuité du cheminement vers les terres agricoles,



Liaison RD 155 & Chemin d'Avesnes : état existant

Liaison RD 155 & Chemin d'Avesnes :
Croquis des aménagements projetés



Ainsi, le projet prévoit :

- **la valorisation du seuil du chemin rural par un marquage au sol** (avec notamment la réfection de la voirie)
- **l'implantation d'une signalétique pédagogique et directionnelle,**
- **le balisage du chemin.**

8. Mettre en valeur l'espace central de Ropsies

Après avoir longé la RD155 le promeneur arrive bientôt au hameau de Ropsies. Celui-ci possède des caractéristiques patrimoniales intéressantes mais qui ne sont malheureusement pas valorisées à ce jour.

Un traitement de l'espace central de Ropsies affirmerait l'identité du hameau tout en lui apportant un cachet supplémentaire.

Ainsi, le projet prévoit :

- l'enfouissement des réseaux et une légère réfection de la voirie,
- la mise en valeur de la chapelle et le fleurissement du hameau,
- le balisage du chemin et la pose de mobilier : corbeilles, bancs...



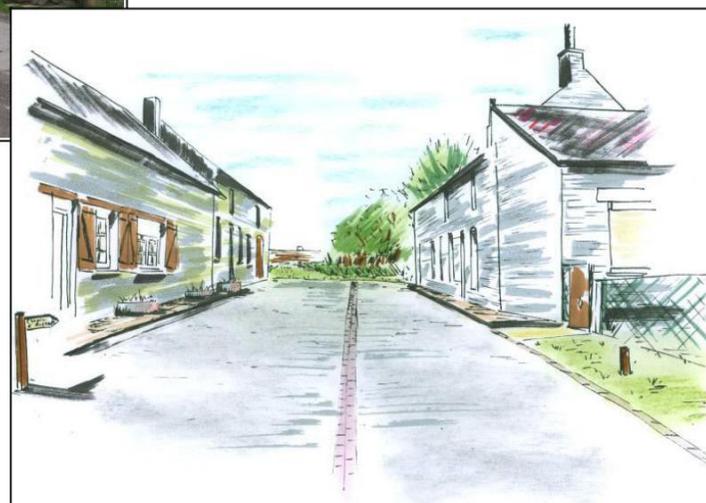
Espace central de Ropsies



Seuil de la ruelle de la chasse depuis le chemin de la Fontaine Taviaux

9. Faciliter la liaison avec la ruelle de la chasse

Environ 600 mètres après avoir quitté Ropsies en empruntant vers l'ouest le chemin de la Fontaine Taviaux, la promenade bifurque vers le nord avec la ruelle de la Chasse. **Située sur les franges bâties du centre bourg, cette ruelle enherbée, bordée de saules têtards présente un caractère rural très prononcé et très apprécié du randonneur.**



Seuil de la ruelle de la chasse
Aménagements projetés

Pourtant là encore, la liaison n'est pas claire et la ruelle peu perceptible depuis le chemin de la Fontaine Taviaux.

Un meilleur balisage pourrait permettre au promeneur de se repérer plus facilement. En outre, **la pose d'un panneau directionnel** lui permettrait de se diriger sans aucune ambiguïté vers la suite de la promenade.



Ruelle du Chauffour depuis la rue Victor Hugo : le début du sentier est mal perçu

10. Traiter l'intersection Ruelle du Chauffour/Rue Victor Hugo

A cet endroit, la continuité du cheminement est rompue par la rue Victor Hugo. **Or la liaison n'est pas lisible et l'itinéraire du randonneur incertain.**

Ainsi, le projet prévoit :

- **le nettoyage et le déblayage du site,**
- **la valorisation du seuil de la ruelle par un marquage au sol** (avec notamment la réfection de la voirie)
- **l'implantation d'une signalétique pédagogique et directionnelle,**
- **le balisage du chemin et la pose de mobilier** : corbeilles, bancs...



Aménagement de trottoirs
Rue Aristide Briand



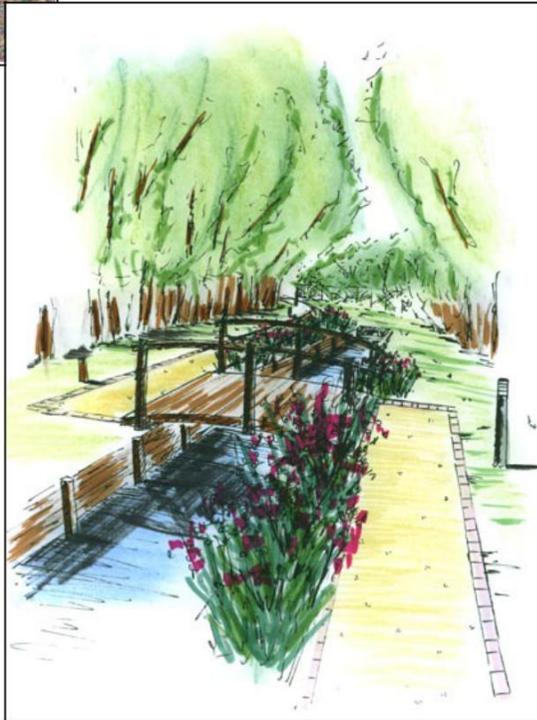
Aménagement de trottoirs
devant l'église

11. Faciliter les déplacements piétonniers dans le centre bourg

Dans le centre bourg, les trottoirs sont aujourd'hui discontinus. **Le parti d'aménagement prévoit la création d'un tour de village piétonnier et l'aménagement de trottoirs** afin de faciliter les modes de circulation douces (cf. paragraphe "Affirmation de la centralité villageoise")



Traversée du ru
Etat actuel



Traversée du ru, ruelle Joyeuse
Croquis des aménagements projetés

12. Améliorer la qualité du cheminement Ruelle Joyeuse

Enfin, avant de rejoindre son point de départ et de terminer sa promenade, le promeneur emprunte la ruelle Joyeuse. **Là encore, il s'agit d'une ruelle enherbée, plantée pleine de charme et de caractère dans un milieu à tendance urbaine.**

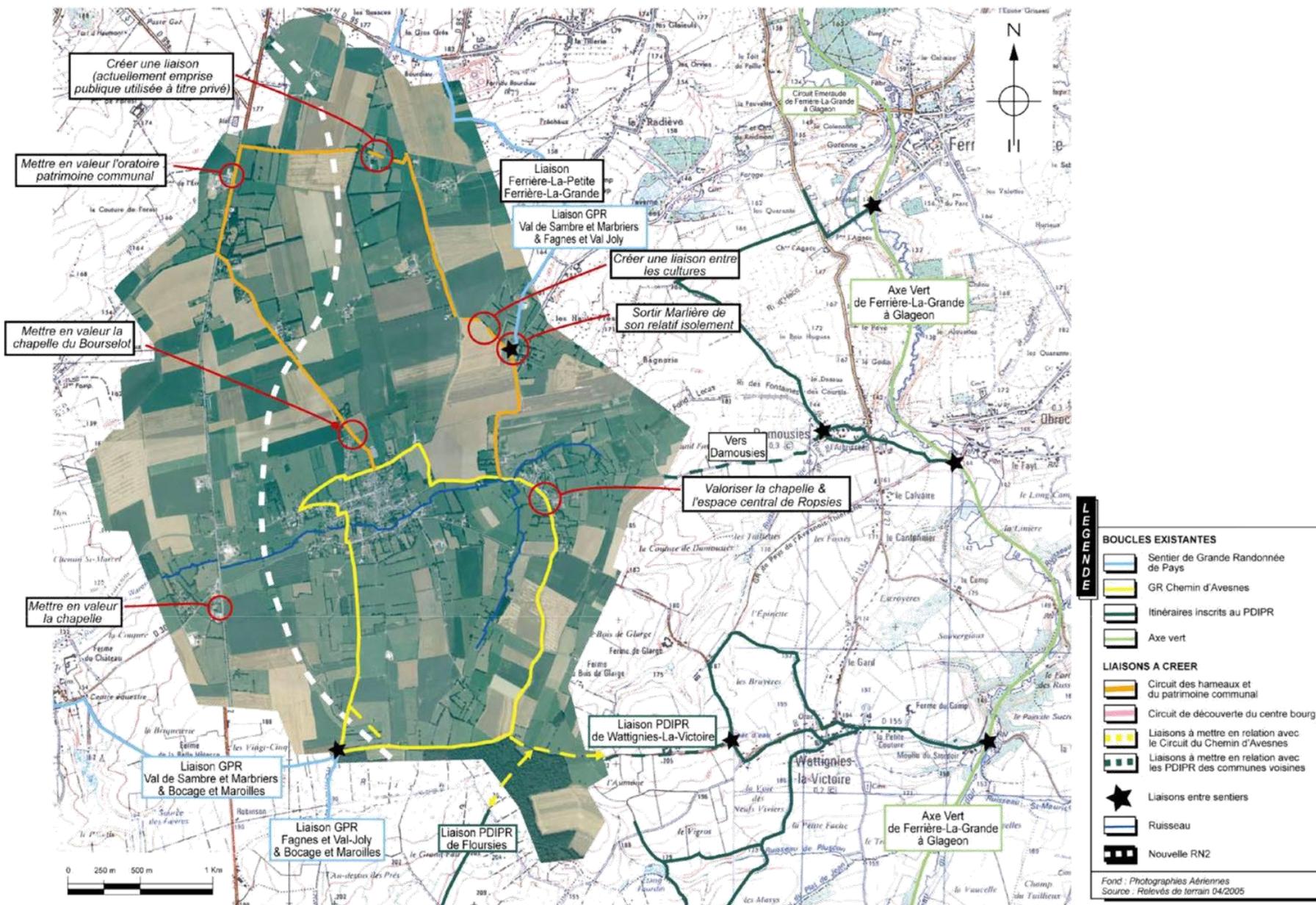
La présence du ru d'Auffignies est un atout supplémentaire à l'ambiance champêtre et bucolique de cette ruelle.

Pourtant, la présence du ruisseau n'est pas du tout valorisée et sa traversée pourrait même s'avérer dangereuse : **des berges non stabilisées et un cheminement mal délimité** sont autant de points noirs que présentent cette ruelle. A signaler également l'aspect totalement inesthétique du busage.

Ainsi, le projet prévoit :

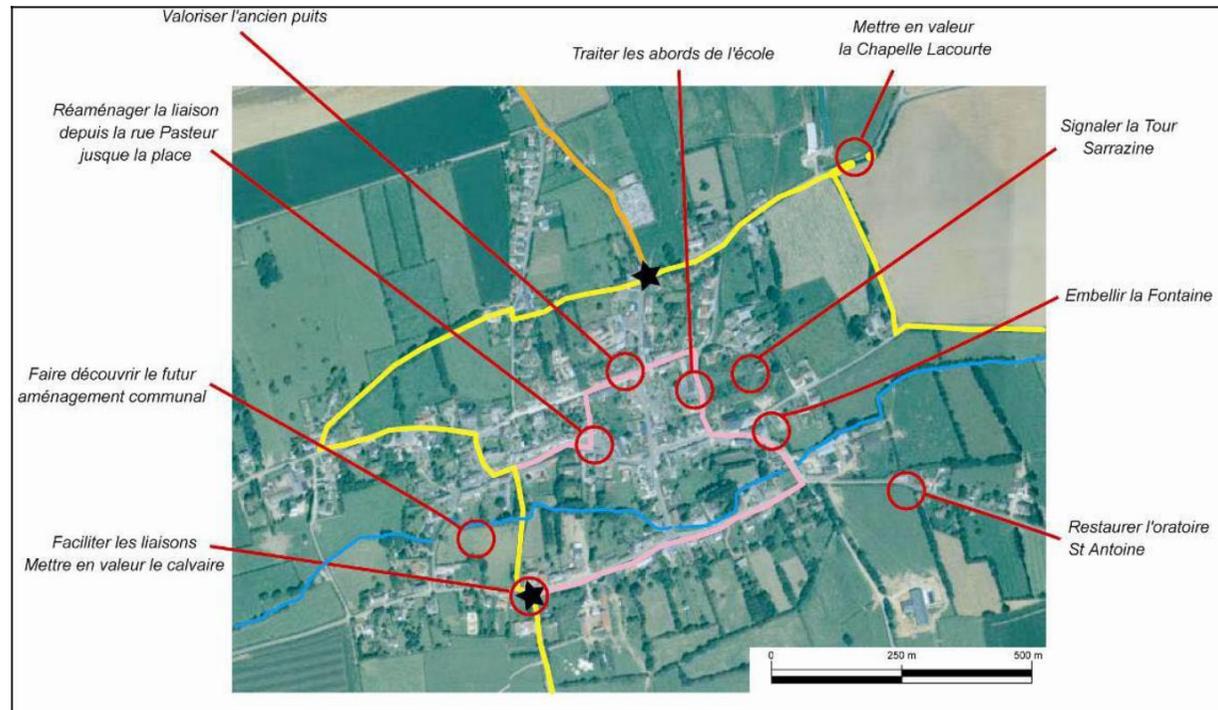
- **la mise en sécurité de la traversée du ruisseau par la pose d'un garde-corps,**
- **la stabilisation végétale des berges** du ru d'Auffignies,
- **le marquage au sol du cheminement** afin de délimiter et de visualiser les espaces où l'on peut marcher,
- **le balisage du chemin.**

PROPOSITIONS DE BOUCLES DE PROMENADE



2.2.3. La création de nouvelles boucles de promenade

Dans le centre bourg, certaines préconisations peuvent être citées afin de développer les déplacements piétonniers, de les sécuriser et de faire découvrir la richesse du patrimoine beaufortois. Ces actions à mener sont localisées sur la photographie aérienne ci-dessous.



Localisation des aménagements à préconiser pour développer les déplacements piétonniers dans le centre bourg



Exemple de mise en valeur du passage piétonnier entre la rue

Pasteur et la Place



N A G E M E N T S

D U C E N T R E B
O U R G



3. L’AFFIRMATION DE LA CENTRALITE VILLAGEOISE

Le centre bourg de Beaufort est délimité par la Grand Rue à l’Est, la rue Pasteur au Nord, la rue Aristide Briand au Sud et l’église à l’Ouest. Il comprend la quasi-totalité des polarités villageoises organisées :

- Selon un axe Nord / Sud avec **l’école primaire, l’église, la mairie et la future salle polyvalente** (cf. paragraphe 3.2)
- Selon un axe Ouest / Est avec **l’église, la Place du Général de Gaulle et le monument aux Morts.**

Les enjeux urbains et de cohérence territoriale identifiés portent sur le renforcement de la centralité villageoise avec :

- Le traitement du tour de village,
- Une réflexion spécifique autour du pôle formé par l’église et la mairie,
- Le projet d’aménagement de la nouvelle salle polyvalente,
- La requalification de la Fontaine Taviaux,
- Le traitement et la sécurisation des abords des écoles,
- Le projet de création d'une place autour du monument aux morts.

Les aménagements qualitatifs du cœur villageois viseront à :

- **Relier les différentes polarités villageoises** (mairie, église, monuments aux morts, future salle polyvalente, écoles) et **de faciliter les déplacements piétonniers,**
- **Mettre en scène les espaces publics majeurs et leurs abords** (église, mairie, monument aux morts...),
- **Reconquérir les espaces déqualifiés du domaine public.**

3.1. L'aménagement du centre bourg : Le Tour de ville



L'école primaire rue Pasteur



Petit espace déqualifié



L'église et son muret



Le carrefour de l'église rue Aristide Briand & la mairie en arrière plan

Les polarités administratives (Mairie) et religieuses (Eglise), les équipements et services (salle des fêtes, école) sont regroupés dans le noyau villageois. Celui-ci est délimité par un réseau viaire qui appartient à ce que l'on peut dénommer le « Tour de ville ».

Ce tour de ville est constitué par :

- Au nord, la rue Pasteur,
- Au sud, la rue Aristide Briand, abritant dans son extrémité Est la place du Général de Gaulle et la salle des fêtes, à l'opposé, la Mairie,
- A l'est la Grand Rue

L'église et son parvis délimitent le Tour de ville à l'extrémité Ouest du pôle, à l'articulation des rues Pasteur et Aristide Briand, en vis-à-vis de la Mairie (au sud).

Ces axes relativement rectilignes présente un gabarit relativement large :

- Présentant sur son parcours plusieurs typologies d'habitat,
- Borde des équipements (salle des fêtes, mairie, église, école),
- Se connecte au réseau des voiries desservant le noyau villageois (rue Victor Hugo, ruelle Louchy, ruelle Tournante, ruelle Joyeuse, rue de l'Hôpital),
- Accueille à l'Est, le débouché de petites ruelles le long de la salle des fêtes reliant la place du Général de Gaulle à la rue Pasteur.

Les principes d'aménagement de la Tour de ville :

L'approche du territoire de la commune a mis en exergue les caractéristiques spatiales de BEAUFORT, **parmi les thématiques et sites stratégiques retenus par le comité de pilotage, l'affirmation de la polarité villageoise s'est avérée prioritaire.**

Le Tour de ville délimite clairement le centre village dont les spécificités sont bien affirmées :

- Configuration de la trame viaire,
- Caractéristique du bâti où s'égrainent la plupart des polarités administratives, religieuses, éducatives et culturelles ainsi que les espaces publics majeurs.

La rue Pasteur, la rue Aristide Briand et la place du Général de Gaulle sont les sites qui ont été retenus pour le projet de valorisation

B / LES PROJETS DE VALORISATION

UNPARTID'AMENAGEMENTPEUTETREDEFINIPOURCHACUN
D'ENTRE EUX :

L'affirmation du Tour de Ville a ce titre, opte pour un aménagement spécifique des axes basés sur :

→ **Un mode de traitement distinct avec :**

- Adaptation du gabarit des voies,
- Choix des revêtements des sols de la voirie, des parkings et des accotements,

- Plantation de végétal public,
- Implantation du mobilier.

→ **Un type d'éclairage et de matériel de mise en lumière**

Et permettant :

- Que l'automobiliste ou le promeneur perçoive différemment l'espace par rapport au reste du village,
- D'améliorer le cadre de vie des habitants et de favoriser la découverte des caractéristiques identitaires de la commune,
- De restaurer et d'affirmer la notion d'espace public,
- D'afficher des effets de porte et de seuil dans la découverte du village et de son noyau

LE PROJET D'AMENAGEMENT PREVOIT :

- La réduction du gabarit des voies et leur recalibrage à 5,50 m,
- La réalisation d'un bordurage et d'un fil d'eau en pierre bleue (fil conducteur de l'aménagement),
- La réalisation d'un tapis d'enrobé sur voirie,
- Le traitement différencié des accotements et leur traitement paysager,
- L'affirmation des espaces publics (place du Général de Gaulle, parvis de l'église et de la mairie par un traitement emblématique : réalisation de pavages aux tonalités différenciées par rapport au reste du traitement des trottoirs,
- La plantation d'arbres tiges en ponctuation sur accotements des séquences les plus larges,
- Le traitement des passages piétonniers et des intersections,
- L'effacement des réseaux aériens, la pose de candélabres et de consoles définissant une nouvelle ligne pour le Tour de ville,
- La pose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, gardes corps ...)

C'EST AINSI QUELEPARTID'AMENAGEMENTPROPOSEDUTOURDE
VILLE PREVOIT :

- Le maintien et le renforcement des usages,
- **Des aménagements à caractère sécuritaire assurant la réduction de la vitesse des automobilistes,**
- **L'arappropriation des accotements des voiries pour un traitement en fonction des usages et des besoins**
 - o **Stationnements, trottoirs, traitements verts redonnant ainsi place aux piétons et favorisant la lecture paysagère des séquences traversées.**
- L'effacement des réseaux aériens et la mise en lumière des axes s'inscrivant dans un schéma global cohérent (éclairage sur le Tour de ville différent de celui du reste du village),
- Et le phasage de ces interventions dans un schéma directeur



A vant

**AMENAGEMENTS DU PARVIS DE L'ÉGLISE
& DE LA RUE ARISTIDE BRIAND**



Après

Le parti d'aménagement : Abords mairie / église / école

Traitement emblématique du pôle religieux (église), administratif (mairie) et éducatif (école) en réunifiant l'assise de chaque équipement profitant de l'élargissement de certains accotements et du jardin de l'église pour affirmer dans un traitement de qualité la symbolique des lieux suivant des thématiques d'éclairage, de traitement paysager et de traitements des sols.

Sur les abords de l'école, le projet prévoit :

- Un traitement des limites, clôtures, assises, réfection du trottoir et l'aménagement d'un plateau surélevé dans le carrefour rue Pasteur et le parvis de l'église afin de casser la vitesse des automobilistes et instaurer une « zone 30 » aux abords, dans l'entrée de la polarité

Sur les abords de la mairie, le projet prévoit :

- Un traitement consistant à étendre l'assise en pierre bleue qui s'étire le long du bâtiment afin de redonner davantage de noblesse à la maison communale et à mettre en lumière la façade.



Sur les abords de l'église, le projet prévoit :

- De restaurer le mur d'enceinte en pierre qui délimite le jardin et le parvis, de valoriser son assise en pierre, d'ouvrir le jardin et de créer une liaison depuis la rue Aristide Briand, face à la Mairie,
- D'aménager un cheminement piéton assurant la liaison rue Briand / rue Pasteur, s'inscrivant dans un jardin dont la composition et les essences végétales pourraient s'inspirer de la symbolique du lieu.
- Plantations d'essences nobles, arbres de haut jet, arbustes à port architectural, arbustes à floraison marquant le rythme des saisons,
- Le traitement du parvis en toute sobriété, en parfaite harmonie avec l'édifice, calepinage de pierre bleue, création d'un accès pour personne à mobilité réduite. La rupture de pente sera assurée par un emmarchement en pierre bleue,
- Le déplacement du poste EDF à l'angle de la rue Pasteur et l'aménagement en lieu et place d'un parking face à l'ancien local des sapeurs pompiers. Parking pour les parents des enfants scolarisés à l'école, en vis-à-vis, et lors des cérémonies religieuses,
- L'effacement des réseaux aériens et la mise en lumière de l'édifice par la pose de projecteurs encastrés.

Aménagement de la rue Aristide Briand
Ecole primaire - Eglise - Mairie

B / LES PROJETS DE VALORISATION

3.1.2 Le traitement du centre bourg : axe Ouest / Est (rue Aristide Briand / place villageoise & place du monument aux morts)

3.1.2.1 La Place du Général de Gaulle & la rue Aristide Briand

Etat des lieux



La rue Aristide Briand



La place du général de Gaulle en venant de l'Ouest



A vant

AMENAGEMENTS DE LA RUE ARISTIDE BRIAND



Après



A vant

AMENAGEMENTS DE LA PLACE



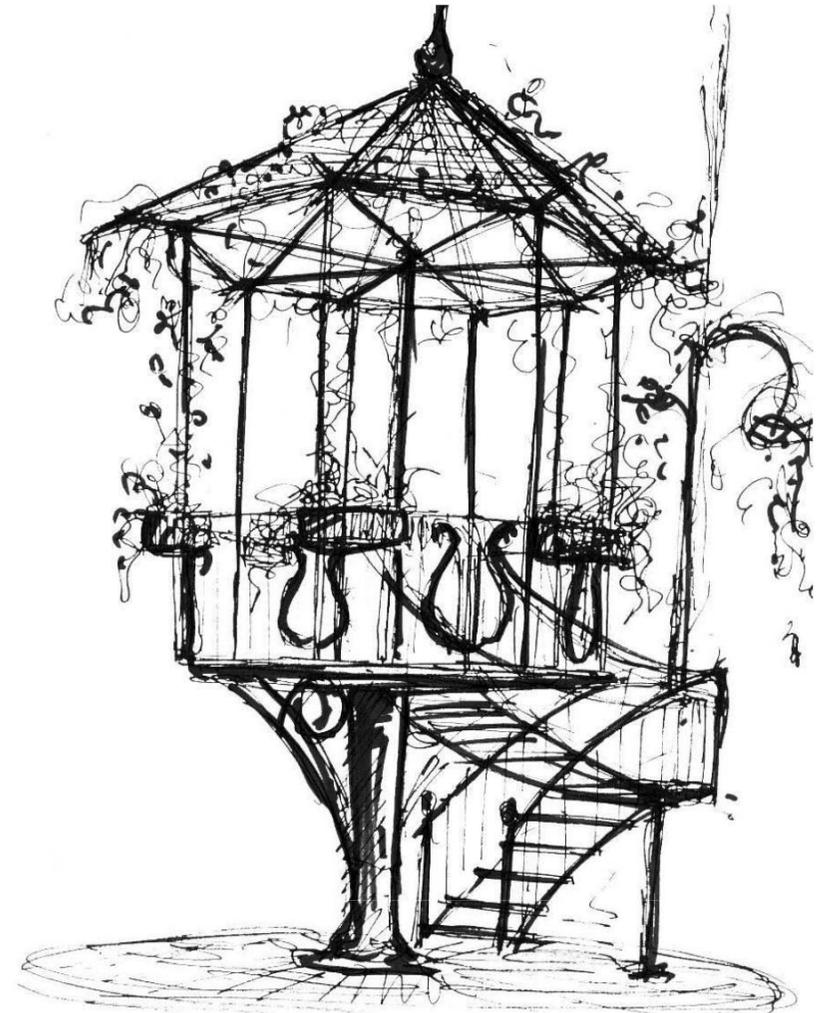
Après

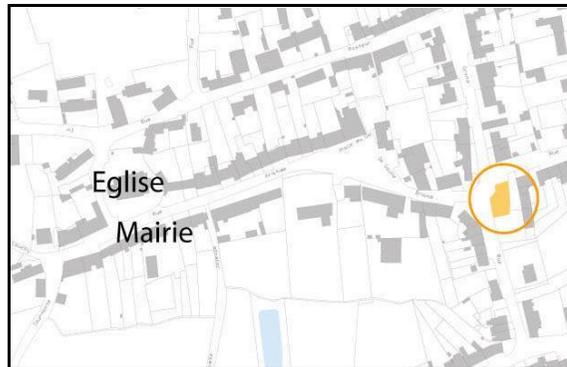
LE PARTI D'AMENAGEMENT :

- Elaborer un projet de requalification du site pour lui redonner toute sa force et sa symbolique d'espaces public,
- Renforcement de la notion de place publique implantée le long d'un axe fort, lieu de célébration, de rassemblement,
- Affirmation de sa géométrie et les effets de perspective

LE PROJET PREVOIT :

- L'arasement du muret en brique, le long de la rue Aristide Briand,
- Le traitement de la place et des trottoirs en pavage type pierre (grés, pierre bleue, porphyre),
- La valorisation du kiosque,
- La mise en lumière du lieu,
- La pose de mobilier (banc, corbeilles)





Localisation schématique de la Place du Monument aux Morts

3.1.2.2. L'aménagement de la Place du Monument aux morts

Etat des lieux

Sur la Grand Rue, légèrement à l'ouest de la centralité villageoise se trouve le monument aux morts. Ce monument est implanté en limite Sud d'une petite place. Celle-ci est située à l'angle de la Grand Rue et de la rue de l'Hôpital dans le prolongement de la place et de la rue Aristide Briand.

Elle est limitée à l'Est et au Sud de l'habitation et du parcellaire privé par une haie taillée. Au Nord et à l'Ouest, la place est séparée du trottoir par des bornes.

Aujourd'hui la place est polyfonctionnelle et différents espaces -espace de commémoration, arrêt de bus, stationnement et espace public de proximité- **se côtoient avec parfois une difficile lisibilité de ces diverses fonctions.**

L'ensemble est majoritairement minéral traité en émulsion gravillonnaire. Quelques plantations (arbres de haut jet, arbustes) viennent ponctuer l'espace.

Cet espace était historiquement le vivier de Beaufort. Le monument aux morts était lui implanté **en face, au Nord de la rue de l'Hôpital.** L'étang a été comblé et le monument déplacé.

Les projets d'aménagement proposés visent à :

- *Mettre en scène le monument aux morts,*
- *Concilier les différentes fonctions,*
- *Créer un bassin et symboliser la fonction première des lieux.*



Le monument aux morts
au Sud de la Place

Etude FDAN Cadre de Vie



Perception du monument depuis la rue Aristide Briand

COMMUNE DE BEAUFORT



Le vivier en 1903

Source : Laffineur-Samin

Cabinet BINON - Page 102

Le Parti d'aménagement

Le parti d'aménagement vise à réaliser un traitement qualitatif sur l'ensemble du site à partir des éléments phares suivants :

- Retrouver la symbolique du lieu originel par le creusement et l'aménagement d'un bassin paysager rappelant l'omniprésence de l'eau au sein du village,
- Redonner au site une vocation d'espace public en intégrant le carrefour, les abords du café et la place du monument aux morts,
- Déplacer le monument aux morts, lui redonner une position stratégique à la hauteur de la mémoire qu'il représente, ménager un espace pour les rassemblements et les commémorations,
- Proposer un traitement d'une grande sobriété et conforter le site par des plantations structurant



→ Hypothèse n°1

Le projet prévoit :

AUX ABORDS DU CAFE

- L'aménagement d'un parking et d'une terrasse aux abords de l'activité commerciale,
- Le confortement d'un trottoir qui, à ce jour, est occupé par le stationnement anarchique,
- La plantation d'un arbre tige en ponctuation sur la terrasse aménagée.

PLACE DU MONUMENT AUX MORTS

- Le creusement d'un bassin s'inspirant des proportions de l'ancien Vivier, délimité par une margelle en pierre bleue,
- Le déplacement du monument aux mort et son implantation le long de la rue de l'Hôpital dans l'axe du bassin de traitement d'une assise en pierre bleue sur son pourtour,
- La plantation de Tilleuls palissés reliés les uns aux autres en fond de scène de la place, masquant le vis-à-vis avec les habitations riveraines et rappelant la symbolique des anciennes places villageoises de l'Avesnois,
- L'engazonnement complet du terrain,
- La plantation d'essences de milieu humide dans le bassin.

AUX ABORDS DU CARREFOUR

- L'aménagement de l'intersection intégrant l'aspect sécuritaire,
- La pose de bordures et de caniveaux,
- La réfection des trottoirs (sable stabilisé renforcé ou béton désactivé)

L'ensemble du périmètre fera l'objet d'un effacement des réseaux, ainsi qu'une étude d'éclairage publique spécifique :

- Consoles sur façade,
- Projecteurs encastrés sous les arbres tiges,
- Quelques candélabres où l'espace et le bâti en recul ne permettent pas l'accueil des consoles.



→ Hypothèse n°2

Le projet s'inspire dans son ensemble sur les orientations de l'hypothèse N° 1.

Les deux variantes proposées sont :

- Le monument aux morts implanté à l'angle de la rue de l'Hôpital et de la Grand Rue avec traitement de type platelage bois ou pavage pierre de son assise,
- Le traitement paysager qui propose la plantation de Tilleuls palissés le long de la limite Est du site et la plantation d'un arbre de haut jet en ponctuation en limite Sud de la place.

